

Lille, le 7 août 2020

Le Président



Monsieur le Ministre  
Ministère de l'économie et des finances  
139 rue de Bercy  
75572 Paris cedex 12

Référence : VD/CE/PE/2020/08/82 - RAR

Objet : Situation de Cargill

Monsieur le Ministre,

Par la présente je vous sollicite afin que l'Etat reporte la décision à prendre concernant le plan de sauvegarde de l'emploi du site Cargill d'Haubourdin.

Pour votre parfaite information, nous nous sommes ouverts de cette situation auprès de monsieur le préfet du nord, préfet de région.

Ce dernier nous a indiqué que cette décision ne relève pas de son périmètre d'intervention.

Il s'agit en fait d'étudier avec le Président France de l'entreprise Cargill, monsieur Hervé Saunier de Praingy, la possibilité de trouver une solution acceptable pour les salariés.

Si la suspension du plan de sauvegarde n'est pas envisageable, il est nécessaire que les services de l'Etat travaillent à améliorer le plan de départ volontaire, à organiser les reclassements sur les autres sites de l'entreprise ainsi qu'un plan de formation permettant l'intégration dans des entreprises régionales.

Nous pensons ici en particulier aux entreprises Roquette et Lesaffe qui exercent le même métier que Cargill et pourraient trouver utilement une réponse à leur besoin de main d'œuvre.

Nous vous sollicitons également pour que les sommes versées dans le cadre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) depuis sa mise en place soient remboursées à l'Etat par Cargill. A cette époque, un contrat moral a été passé entre les pouvoirs publics et le patronat. Monsieur Gattaz arborait alors un badge vantant la création d'1 million d'emplois en contrepartie de la baisse de charges mise en œuvre au travers du CICE. Les entreprises peuvent légitimement prendre des décisions de fermeture de site, de réorganisation de leur outil de production : nous ne remettons pas en cause cette autonomie de gestion. Cependant, quand ces mêmes entreprises ont bénéficié d'un allègement de charges en contrepartie de maintien ou création d'emplois, il faut qu'elles assument les conséquences de leur décision en remboursant à l'Etat des sommes perçues aux fins de maintien ou création d'emplois.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Eymery